ATTESTATION D'ASSURANCE 1982917

ALD

Avenant Numéro : 00

Unité monétaire : EUR

Date d'effet : 12/12/2018

Echéance : 12/12

Fractionnement : annuel

Durée : 1 an

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant l'arrivée du terme du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par lettre recommandée.

PRENEUR D'ASSURANCE N° 1389108

ACP RESIDENCE WOODLOOK
C/O SYNDIC BUREAU ROSSIGNOL
RUE DES CORETTES 40
6880 BERTRIX

Tél. :
N° IBAN :

INTERMEDIAIRE

PL ASSURANCES SPRL ***
AVENUE DE BOUILLON 34C
6800 LIBRAMONT

Tél. : 061/656409
N° IBAN : BE90363116913332
N° FSMA : 111713 A

N° 0027539 / 3 AG

Réf. :

Fax : 061/656788

N°	EFFET	RISQUES COUVERTS	NOMBRE	PRIME TARIF ANNUELLE	PRIME NETTE ANNUELLE
001	12/12/2018	BASE IMMOBILIER - COPROPRIETE Conditions spéciales n° 6018 Protection Juridique - BIEN IMMOBILIER CO-PROPRIETE Adresse : AVENUE DE BOUILLON 34 6800 LIBRAMONT	1	136,72	136,72

PRIME ANNUELLE

PRIME NETTE ANNUELLE	FRAIS	TAXES	PRIME ANNUELLE TOTALE
136,72	3,00	12,65	152,37

.../...

Siège social / Maatschappelijke zetel
D.A.S. SOCIETE ANONYME BELGE D'ASSURANCES DE PROTECTION JURIDIQUE / D.A.S. BELGISCHE RECHTSBIJSTANDVERZEKERINGSMAATSCHAPPIJ N.V.
Avenue Lloyd Georgelaan 6 - Bruxelles 1000 Brussel - Tel 02 645 51 11 - Fax 02 640 77 33 - R.P.M./R.P.R. Bruxelles/Brussel 0401.620.778
Rekening/Compte : KBC CODE IBAN : BE50 4354 1204 0118 - KBC SWIFT : KREDBEBB
Entreprise d'assurances agréée sous code 0687 sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique.
Verzekeringsonderneming toegelaten onder nr. 0687 onder de controle van de Nationale Bank van België, de Berlaimontlaan 14, 1000 Brussel voor de tak Rechtsbijstand.

ATTESTATION D'ASSURANCE 1982917

Avenant Numéro : 00

Unité monétaire : EUR

PRENEUR D'ASSURANCE N° 1389108

INTERMEDIAIRE

N° 0027539 / 3 AG

ACP RESIDENCE WOODLOOK
C/O SYNDIC BUREAU ROSSIGNOL
RUE DES CORETTES 40
6880 BERTRIX

PL ASSURANCES SPRL ***
AVENUE DE BOUILLON 34C
6800 LIBRAMONT

Réf.:

Tél. : 061/656409
N° IBAN : BE90363116913332
N° FSMA : 111713 A

Fax : 061/656788

Tél. :
N° IBAN :

CALCUL DE LA PRIME Période du 12/12/2018 au 12/12/2019

PRIME NETTE	FRAIS	TAXES	PRIME TOTALE
136,72	3,00	12,65	152,37

Cette attestation d'assurance, ainsi que les conditions générales (F5010) spéciales et les éventuelles clauses particulières, font partie du contrat. Ces conditions sont disponibles sur notre site web www.das.be

Etabli le 18/12/2018

La Compagnie, Le preneur d'assurance,

ATTESTATION D'ASSURANCE 1982917

Avenant Numéro : 00

Unité monétaire : EUR

Date d'effet : 12/12/2018
Echéance : 12/12

Fractionnement : annuel
Durée : 1 an

INFORMATION SUR LES COUTS ET FRAIS

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des coûts et frais liés à votre contrat d'assurance :

a) La prime commerciale afférente au contrat, hors taxes et contributions:		139,72 EUR
- dont frais d'acquisition :	41,63 EUR	
- dont frais d'administration :	12,01 EUR	
b) Les taxes et contributions :		12,65 EUR
c) Le montant total à payer (a+b) :		152,37 EUR

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

- Protection de vos données personnelles: consultez notre politique Privacy sur www.das.be/privacy (voir également l'art. 14 de nos Conditions Générales).

INFORMATION SUR LES COUTS ET FRAIS

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des coûts et frais liés à votre contrat d'assurance :

a) La prime commerciale afférente au contrat, hors taxes et contributions:		139,72 EUR
- dont frais d'acquisition :	41,63 EUR	
- dont frais d'administration :	12,01 EUR	
b) Les taxes et contributions :		12,65 EUR
c) Le montant total à payer (a+b) :		152,37 EUR

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.